



SAINT-CERGUE ACTU

*Nous vous souhaitons de joyeuses Fêtes
et une très bonne année 2026 !*

LE BILLET DU SYNDIC - Le collège du Bix

HIVER 2025



Paul Ménard
Syndic

Alors que les travaux de construction progressent rapidement, le projet du collège du Bix revient au centre des débats et suscite de nombreuses questions. Ce projet s'inscrit toutefois dans une réflexion de longue date, fondée sur une anticipation responsable des besoins scolaires et démographiques.

Depuis près de vingt ans, le collège du Bix fait l'objet de discussions entre les communes et les acteurs de l'enseignement. Dès 2007, les premières études ont été engagées pour répondre à une croissance démographique soutenue et mettre en œuvre les principes de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). L'objectif était d'adapter les infrastructures scolaires aux évolutions pédagogiques, d'assurer un enseignement de qualité, de développer des compétences solides chez les élèves et de garantir un soutien approprié aux enfants à besoins particuliers.

Ces réflexions se sont approfondies en 2011 lors d'échanges entre l'AISGE et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Elles ont permis de définir une vision stratégique claire pour les infrastructures de l'EPSGE, confirmées par une étude de 2022 réalisée par le bureau Microgis. Celle-ci souligne un besoin croissant : cinq classes primaires supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030, avec sept dès 2025, et cinq classes secondaires supplémentaires à l'horizon 2030.

Le projet du collège du Bix répond pleinement à cette planification. Il vise à désengorger tous les sites de l'EPSGE, à éviter le recours à des structures provisoires à Saint-Cergue et Arzier, à garantir un accès équitable aux élèves à besoins spécifiques et à limiter les déplacements aléatoires d'élèves d'une année sur l'autre. Il représente ainsi une solution cohérente et durable aux besoins identifiés.

Sur le plan pédagogique, le collège du Bix permettra de faciliter le travail des équipes, d'harmoniser les pratiques, d'assurer un suivi cohérent des élèves de 5-6 H (Harmos) et de favoriser une vision globale des parcours scolaires. Il renforcera également la collaboration entre enseignants réguliers et spécialisés, au bénéfice direct des élèves.

Aujourd'hui, l'EPSGE dessert environ 10'500 habitants et scolarise

plus de 1'220 élèves répartis sur 12 km, desservis notamment par la ligne du NStCM. À l'échelle cantonale, le collège du Bix n'est pas unique : 22 établissements comparables existent déjà, à Aubonne, Begnins, Gimel-Etoy ou Château-d'Oex.

À Saint-Cergue, ce projet s'inscrit dans une stratégie globale, amorcée avec l'inauguration de l'école du Vallon en 2019 et la rénovation de l'école Jean-Jacques Rousseau en 2020. Le préavis 01/2020 prévoyait déjà le transfert des élèves de 5P-6P dès l'achèvement du collège du Bix, illustrant la cohérence du plan à long terme.

Conformément à la LEO, les communes assument leurs responsabilités : infrastructures, transport, accueil et sécurité. Mais au-delà des bâtiments, l'organisation de la journée scolaire, la sécurité des déplacements et le bien-être des enfants restent au cœur des préoccupations des autorités scolaires et communales.

Le collège du Bix dépasse ainsi le cadre d'un simple projet de construction. Il incarne une vision ambitieuse pour l'avenir de l'éducation, affirmant l'engagement des communes à offrir à chaque enfant un environnement stable, inclusif et propice à son apprentissage, sa stabilité et son épanouissement.



Un nouveau règlement pour l'évacuation et l'épuration des eaux



Muriel Archer Galibourg
Conseillère municipale

Le Conseil communal a récemment approuvé un nouveau règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux. Celui-ci entrera en vigueur en 2026. Comme vous le verrez, il s'agit d'un changement important, mais surtout nécessaire pour permettre à notre commune de continuer à gérer l'eau de manière efficace et durable.

Depuis quelques années, les comptes liés aux eaux usées (EU) et aux eaux claires (EC) ne sont plus équilibrés. Même avec une augmentation de la taxe en 2024, les charges dépassent aujourd'hui largement les recettes : près de 97'000 francs de déficit en 2024 et plus de 200'000 francs prévus dans le budget de 2025 ce qui épuisera complètement nos dernières réserves. Pour éviter que la situation ne s'aggrave, il nous fallait revoir notre règlement (qui datait tout de même de... 1993 !) et surtout élaborer une tarification adaptée à la nouvelle réalité des coûts liés à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Le nouveau système s'appuie sur un principe simple : chacun contribue en fonction de son utilisation réelle du réseau et des infrastructures. C'est ce qu'on appelle le principe du pol-

leur-payeur. Grâce à cela, la commune pourra financer correctement l'entretien des canalisations, la poursuite de la séparation entre eaux usées et eaux claires, mais aussi sa part dans la construction de la future station d'épuration de Lavasson, réalisée avec l'APEC (l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte).

Le règlement adopté s'appuie sur un modèle actualisé par le canton de Vaud. Trois éléments composeront désormais le financement :

- Une taxe unique de raccordement, calculée selon la surface brute de plancher utile (SBPU) et la surface imperméabilisée ;
- Une taxe annuelle de base, liée à la taille du logement (SBPU) ;
- Une taxe annuelle variable, proportionnelle à la consommation d'eau.

La commune a choisi d'intégrer les coûts des eaux claires et des eaux usées dans une même taxe de base. Bien qu'une grande partie de nos eaux de pluie s'infiltrant naturellement, nous profitons tous du

centre du village avec ses infrastructures publiques dont les eaux claires doivent être évacuées dans un réseau séparé.

Bien entendu, la révision implique des adaptations tarifaires. Celles-ci resteront progressives, conformément aux recommandations du Surveillant des prix, afin de limiter leur impact sur les ménages. Les augmentations seront étalées sur plusieurs années, la commune devant absorber des réserves négatives durant la période transitoire.

Avec ce nouveau règlement, Saint-Cergue se dote d'un cadre clair et durable pour gérer l'eau, protéger notre environnement et assurer un service de qualité pour les années à venir. Merci à toutes et tous pour votre compréhension et votre soutien dans cette transition importante pour notre commune.

Les taxes prévues pour 2026 sont les suivantes :

Taxe de raccordement EU selon SBPU : 45 CHF/m²

Taxe de raccordement EC surface bâtie : 9 CHF/m²

Taxe annuelle de base par SBPU : 1.00 CHF/m²

Taxe annuelle variable selon eau consommée : 2.10 CHF/m³



La Poste : MERCI d'avoir lutté avec nous !



Valérie Legrand-Germanier
Conseillère municipale

Nous avons déjà relaté dans ce journal les diverses actions que nous avons menées pour tenter de sauver notre bureau de poste. Contester le projet auprès de la direction régionale, solliciter le Conseil d'Etat par deux fois, mobiliser les élus fédéraux de toute la Suisse, mettre sur pied, à partir de zéro, une alliance de 50 communes dans 7 cantons pour éveiller l'attention des médias, manifester à Berne lors d'un vote crucial au parlement, solliciter personnellement le Président du conseil d'administration de la Poste. Expliquer, réexpliquer, écrire, manifester. Rien n'y a fait : notre bureau de poste va bel et bien fermer. Goliath est resté sourd.

La direction régionale de la Poste nous a présenté récemment son projet de reprise des missions postales. Il y a beaucoup à dire sur son manque de professionnalisme dans la gestion de notre dossier. En premier lieu, l'absence de recherche sérieuse de repreneurs potentiels. La présence d'un seul candidat de longue date à la reprise des locaux a suffi pour que la Poste renonce, contrairement à ce qu'elle avait annoncé, à rencontrer les commerçants locaux

en personne et évaluer, avec ceux qui auraient été intéressés et de façon approfondie, la possibilité de leur confier les missions postales. Nous pouvons attester d'au moins une situation pour laquelle la déception est réelle.

En second lieu, la Poste a renoncé à effectuer une analyse du tissu économique de la commune, préférant miser sur un seul candidat sans évaluer les aspects concurrentiels de ce projet, malgré nos recommandations.

Au final, nous nous trouvons dans une situation de fait accompli car, d'une part, la direction régionale de la Poste ne souhaitait pas revenir sur le choix de son partenaire, au vu du degré d'avancement du projet. D'autre part, il n'est pas dans les prérogatives municipales de nous opposer à l'ouverture d'un nouveau commerce. De ce point de vue, un éventuel recours n'est pas souhaitable et n'aurait, à notre connaissance et en fonction des critères d'analyse de Postcom, pas abouti. Et nous souhaitons sincèrement aux gérants de ce commerce qu'il trouvera sa clientèle, au sein d'un équilibre économique local préservé. Ils ne sont pour rien dans l'insatisfaction que nous manifestons

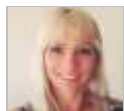
vis-à-vis des décisions et méthodes de la Poste.

La date de fermeture du bureau de poste et de l'ouverture du nouveau commerce n'est pas précisément connue. En tout état de cause, nous pouvons affirmer sans honte ni regrets que nous aurons tout essayé pour le maintenir dans sa forme actuelle et, par ces lignes, nous remercions très sincèrement toutes les personnes qui se sont mobilisées à nos côtés depuis septembre 2024. Merci à vous !





Saint-Cergue, un territoire à partager



Carole Morina
Conseillère municipale

L'hiver transforme Saint-Cergue : la neige habille les forêts, les pâturages se font silencieux et les chemins s'animent de skieurs, randonneurs et raquetistes. Pour nous, c'est une saison magnifique à vivre dehors. Pour les animaux, elle représente souvent une période de survie.

La faune sauvage : un équilibre fragile

En hiver, chaque dépense d'énergie compte pour les animaux. Chevreuils, chamois, renards, lièvres ou oiseaux doivent fournir davantage d'efforts pour se déplacer dans la neige et trouver une nourriture rare. Les déranger - en s'approchant trop près, en les poursuivant ou en sortant des chemins - les obligent à fuir. Cette fuite dans le froid peut compromettre leur survie.

Quelques réflexes simples permettent de limiter les perturbations :

- **Rester sur les chemins balisés** : ils sont conçus pour protéger les zones sensibles. Couper à travers forêts ou pâturages, c'est pénétrer dans les refuges que la faune utilise pour se reposer.
- **Observer à distance** : admirer un chevreuil ou un renard est

toujours possible, mais s'il fuit, c'est que nous sommes trop proches.

- **Limiter bruit et lumières** : cris, musique forte ou lampes puissantes perturbent les animaux, surtout la nuit.

Chiens et animaux de compagnie : vigilance nécessaire

Les chiens adorent courir dans la neige, mais leur instinct peut les pousser à poursuivre un chevreuil ou un lièvre, même « pour jouer ». Pour la faune, ce n'est jamais un jeu. Tenir son chien en laisse près des forêts, pâturages et itinéraires de randonnée est essentiel.

Pour nos animaux domestiques, l'hiver impose aussi quelques précautions :

- Adapter la durée des sorties selon le froid, surtout pour les animaux âgés ou fragiles.
- Protéger les coussinets du sel de déneigement et les rincer au retour.
- Prévoir un endroit chaud et sec pour se reposer après les sorties.
- Pour les chats, veiller à ce qu'ils puissent toujours rentrer et accéder à de l'eau non gelée.

Nourrir les animaux : bien faire sans nuire

L'envie d'aider la faune est naturelle, mais elle doit être raisonnée :

- **Les oiseaux du jardin** : installer une mangeoire avec graines ou boules de graisse sans filet, placée dans un endroit calme et dégagé, et la nettoyer régulièrement.
- **La faune sauvage** : chevreuils, renards, chamois... il est préférable de ne pas les nourrir. Cela peut provoquer dépendance, concentration excessive d'animaux, propagation de maladies et altération de leurs comportements naturels.

Un pacte de respect avec nos voisins à plumes et à poils

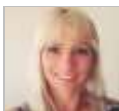
Rester sur les chemins, garder les chiens sous contrôle, ne pas nourrir la faune sauvage et adopter quelques gestes simples constituent un véritable pacte de respect entre habitants, animaux domestiques et animaux sauvages.

En prenant soin de nos animaux et de ceux qui partagent nos forêts, nous participons à la préservation de Saint-Cergue. Avec de petites attentions au quotidien, nous faisons de notre commune un lieu où l'hiver rime avec beauté, respect et cohabitation harmonieuse.



Pendant les fêtes, prudence sur la route

Nez Rouge : la fête commence aussi sur la route



Carole Morina
Conseillère municipale

Un village en fête... et des routes à respecter

À Saint-Cergue, la fin d'année est un moment particulier. Les lumières scintillent, la neige recouvre les toits, familles et amis se retrouvent pour un repas, un apéro ou une fondue. Les rues s'animent et l'esprit de convivialité est partout. Mais cette ambiance chaleureuse ne doit pas faire oublier une réalité essentielle : en hiver, sur nos routes de montagne, la prudence est indispensable.

L'hiver, chaque km/h compte

La vitesse joue un rôle crucial. Un virage, une plaque de verglas, un animal qui traverse ou un piéton peu visible peuvent transformer un trajet agréable en accident. En conditions hivernales, la distance de freinage augmente, le véhicule peut glisser et le contrôle devient plus délicat. Adapter sa vitesse implique de tenir compte de la météo, de l'état de la route, de la visibilité et de sa propre vigilance. Chaque ajustement, même minime, peut faire la différence.

Fêtes, fatigue et alcool : un cocktail à anticiper

Les fêtes multiplient les risques : trajets plus nombreux, soirées

tardives, fatigue et consommation d'alcool. On se dit souvent « ce n'est que quelques minutes », « je connais le chemin »... mais ces moments de confiance excessive augmentent les dangers. La fatigue ralentit les réflexes et l'alcool altère la perception de la vitesse et des distances.

La sécurité routière ne signifie pas renoncer à la fête. Quelques gestes simples suffisent : partir plus tôt, déneiger et dégivrer son véhicule, respecter la vitesse, garder des distances, ne pas utiliser le téléphone et surtout prévoir son retour. Un trajet organisé contribue à une soirée réussie et permet de profiter pleinement de l'instant présent sans stress inutile.

Nez Rouge : mieux vaut rentrer accompagné

Le service Nez Rouge permet de rentrer en toute sécurité lorsque l'on ne se sent plus en état de conduire. Un bénévole ramène la personne et son véhicule à domicile. Ce geste responsable protège non seulement soi-même et ses passagers, mais aussi les autres usagers. Utiliser Nez Rouge, c'est respecter ses proches et la vie des autres, en cohérence avec l'esprit de solidarité de notre commune. C'est aussi un moyen concret de renforcer la sécurité collective et de montrer que la prudence est un acte de civisme.

Respecter la vitesse, c'est respecter les autres

Adapter sa vitesse, c'est aussi préserver la qualité de vie à Saint-Cergue : moins de bruit, plus de sécurité pour les enfants et les piétons, et davantage de sérénité pour tous. Sur des routes sinueuses et étroites, lever le pied permet de laisser plus de marge aux autres usagers, aux bus ou aux chasse-neige. Chaque geste responsable contribue à créer un environnement plus sûr pour tous, habitants et visiteurs compris.

Ensemble pour des fêtes en toute sécurité

Avant de prendre la route, posons-nous quelques questions : suis-je reposé ? Ai-je consommé de l'alcool ? Les conditions météo sont-elles bonnes ? Ai-je vraiment besoin de me presser ? Existe-t-il une solution plus sûre pour rentrer ? Si la réponse n'est pas claire, il vaut mieux ralentir, remettre les clés ou demander de l'aide – à un ami, un proche ou Nez Rouge.

La commune de Saint-Cergue vous souhaite de très belles fêtes, chaleureuses et conviviales, et des trajets de retour aussi sûrs que les souvenirs que vous y construirez.

Nez Rouge Genève : 022 710 09 97
Du 18 au 31 décembre, de 22h à 5h le week-end et de 22h à 3h en semaine.



Gestion des ressources humaines, formation des employés



Paul Ménard
Syndic

Le 23 août 2021, nous avons adopté une nouvelle version du règlement du personnel communal, dans laquelle l'encouragement à la formation était clairement affirmé :

« La commune encourage ses collaborateurs à compléter et perfectionner leur formation professionnelle, dans la mesure où ce perfectionnement est en lien avec la fonction de l'employé. »

Au cours de l'année écoulée, plusieurs collaborateurs ont brillamment répondu à cet encouragement en suivant et réussissant diverses formations, renforçant ainsi leurs compétences et contribuant à l'excellence du service communal.

Parmi ces réussites, nous tenons à féliciter particulièrement :

- **Justine Monnard**, responsable du contrôle des habitants, qui a obtenu le 1er juillet 2025 son brevet fédéral de « Spécialiste en administration publique ». Cette formation complète couvre tous les aspects essentiels du travail ad-

ministratif et bénéficie directement à la commune.

- **Cédric Suter**, qui a suivi la formation « Responsable en déchèterie » dispensée par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des Déchets (COSEDEC).
- **Alexandre Martins**, formé au poste de surveillant de réseau par l'Association pour l'eau, le gaz et la chaleur (SVGW).
- **Marco Simon Hurschler et Bertrand Salero**, qui ont obtenu leur certification de cariste R1 et R4.
- **Luis Da Silva**, formé aux postes « Mini télési » et « Chef d'exploitation » par le Concordat international sur les téléphériques et les télés-kis (CITT).
- **Marco Simon Hurschler**, qui a suivi la formation « Mini télési » donnée par le CITT.
- **Guillaume Obez**, qui a suivi avec succès la formation « Management 3.0 - Le leadership relationnel ».

La municipalité se félicite de ces succès qui témoignent de l'engagement et du professionnalisme de nos collaborateurs. Ces formations renforcent leurs compétences et contribuent directement à améliorer la qualité du service rendu à la population.



Justine



Cédric



Alexandre



Marco



Luis



Guillaume

Une semaine pour passer de citoyen à acteur.

Dépôt des candidatures
du 5 au 12 janvier.

Elections communales générales 2026



Recensement des chiens

Tout détenteur ou propriétaire de chiens doit les annoncer au contrôle de l'habitant dans les 15 jours suivant la naissance ou l'acquisition, en application des règlements cantonaux. Sont concernés les chiens :

- acquis ou reçus durant l'année en cours
- séjournant plus de 3 mois dans la commune
- nés en cours d'année et restés en possession du propriétaire ainsi que les chiens décédés, vendus ou donnés en cours d'année
- qui n'ont pas encore été annoncés.

Les données de votre animal de compagnie seront insérées dans la base de données cantonale Amicus (<https://www.amicus.ch>) et un identifiant personnel sera fourni au propriétaire en vue d'une prochaine consultation chez le vétérinaire. Chaque chien doit porter une puce électronique.

Afin de prévenir tout accident, nous rappelons que **les chiens doivent être tenus en laisse dans l'espace public** et que la vaccination antirabique est conseillée (elle reste obligatoire pour les chiens de chasse ou ceux se rendant dans d'autres cantons ou à l'étranger).

Info pratique : Déchetterie & Déneigement



Laurent Mathez
Conseiller municipal

Déchetterie : simplification d'accès

Après plusieurs années d'utilisation, la Municipalité a évalué le fonctionnement des cartes d'accès à la déchetterie. Cette analyse a montré que le dispositif n'était plus efficace : très peu de contrevenants ont été détectés, ce qui ne justifie pas les coûts et les efforts liés à la production et à la distribution des cartes.

À partir du **1er janvier 2026**, l'accès à la déchetterie se fera donc **sans macaron**. Cette mesure vise à simplifier le fonctionnement du site tout en maintenant un service sécurisé et accessible à tous les habitants.

La Municipalité n'exclut pas de repenser les moyens de contrôle dans le cadre d'une **étude globale sur l'organisation et la gestion de la déchetterie**, afin de garantir que le site reste sûr et fonctionnel pour tous.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration, et vous invitons à continuer à utiliser la déchetterie de manière responsable.

Déneigement : ce qu'il faut savoir

Pour rappel, un règlement communal relatif au déblaiement de la neige a été adopté par le Conseil communal de St-Cergue en 2016. Voici quelques points principaux :

La commune assure le déblaiement de la neige sur les routes et chemins collectifs. Une route ou un chemin est considéré comme collectif lorsqu'il dessert directement au moins deux parcelles bâties.

Conformément à la Loi sur les routes (art. 48), le règlement précise que le propriétaire d'un fonds riverain d'une route est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci pendant le service hivernal.

La commune n'est pas tenue de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les accès privés lors des opérations de déblaiement.

Toutefois, dans le centre du village, la commune veille, dans la mesure du possible, à ce que les amas de neige n'entravent pas les accès à la gare, aux bâtiments publics, aux commerces ainsi qu'aux trottoirs.

Le règlement complet peut être consulté sur le site internet de la commune, sous l'onglet Administration / Règlements.



Sécurité hivernale : bien chauffer sa maison



Carole Morina
Conseillère municipale

Avec les premiers froids sur le Jura vaudois, les feux de cheminée reprennent. Mal maîtrisés, ils peuvent dégénérer rapidement. Voici l'essentiel pour profiter de votre foyer en toute sécurité.

Causes fréquentes des feux de conduit

Les feux de conduit surviennent souvent lorsque le goudron accumulé s'enflamme lors d'une combustion incomplète. Plusieurs facteurs contribuent :

Bois humide ou mal stocké : brûle mal, fume et encrasse le conduit.

Tirage insuffisant : arrivée d'air obstruée, clapets trop fermés.

Feux « étouffés » : braises longues à basse température favorisant le goudronnage.

Installation défectueuse : conduit non tubé, isolations vieillissantes, nid d'oiseau, chapeau endommagé.

Prévention à domicile

Un feu vif et propre réduit la fumée et les dépôts :

Bois sec : < 20 % d'humidité, séché 18–24 mois sous abri ventilé. Pas de bois traité, palettes ou déchets.

Allumage par le haut : grosses bûches en bas, petit bois et allume-feu au sommet.

Arrivée d'air : ouvrez les entrées au démarrage, évitez la hotte à pleine puissance.

Température correcte : chauffez rapidement, évitez les feux qui couvent.

Cendres : stockez dans un récipient métallique à l'extérieur, 24 - 48 h avant élimination.

Sécurité : détecteurs de fumée par étage et petit extincteur accessible.

Entretien et obligations

Le ramonage par un professionnel est indispensable pour éliminer les dépôts et contrôler l'installation.

Fréquence : au moins une fois par an selon usage et type d'appareil.

Après tout changement (poêle, insert, tubage), planifiez un contrôle.

Conservez les rapports de ramonage et prenez rendez-vous avant la haute saison.

Reconnaître un feu de conduit et réagir

Signes : grondement anormal, fumée dense, odeur âcre, étincelles au conduit, paroi très chaude.

À faire :

- 1 - Fermez l'air si possible.
- 2 - Évacuez personnes et animaux, prévenez voisins.
- 3 - Appelez le 118 et suivez les instructions.

Restez à distance jusqu'à l'arrivée des pompiers.

À éviter :

n'ouvrez pas le foyer, n'arrosez pas avec de l'eau, n'utilisez pas sel ou farine.

Checklist hivernale

- 1 - Vérifiez et ramenez l'installation.
- 2 - Stockez du bois sec à l'abri.
- 3 - Testez détecteurs et piles.
- 4 - Contrôlez arrivée d'air et chapeau.

Préparez un récipient métallique pour cendres et un extincteur visible.

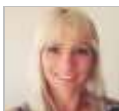
Conclusion

À Saint-Cergue, l'hiver est beau mais exigeant. Avec de bons réflexes et un entretien régulier, vous réduisez le risque de feu de cheminée tout en gagnant en confort et en rendement.

En cas d'urgence : 118



Une collaboration insolite dans le monde des pompiers



Carole Morina
Conseillère municipale

À l'occasion des 10 ans du SDIS, une manifestation sur la sécurité routière a mis en lumière une démarche originale. Forts de cette expérience, nous avons été invités par la Fédération suisse des sapeurs-pompiers à leur séminaire annuel pour présenter notre collaboration et partager un modèle concret de prévention, reproductible partout en Suisse là où la sécurité routière reste un enjeu majeur.

Naissance du concept

Tout a commencé après deux accidents mortels survenus en l'espace de deux week-ends sur le tristement célèbre col de la Route Blanche. Lors des préparatifs des festivités du SDIS, des échanges avec le capitaine Michael Zeiler et son équipe ont révélé une évidence : la sensibilisation à la sécurité routière devait être intégrée à l'événement pour alerter les usagers sur les dangers de cet axe.

Une commission municipale a alors été constituée, rassemblant tous les acteurs concernés : gendarmerie, TCS, Direction générale des routes (DGMR), médias et partenaires engagés en prévention. Cette dynamique collective a permis d'obtenir l'autorisation et le soutien de la DGMR pour marquer la Route

Blanche de cœurs à chaque endroit où un accident s'était produit. Ce geste symbolique rappelle à chacun la dimension humaine derrière les statistiques.

Des cœurs aux silhouettes

Le fort impact médiatique de cette action a ouvert la voie à une collaboration durable. La DGMR a proposé l'installation de silhouettes permanentes sur les points sensibles du tracé, afin de renforcer la prévention de manière constante et visible.

Un rôle clé a été joué par Stéphane Riesen, formateur d'adultes en sécurité routière, ancien cadre du TCS, cascadeur professionnel et habitant de Saint-Cergue. Son expertise et sa connaissance du terrain ont été déterminantes pour la réussite du projet.



Une action qui porte ses fruits

Les résultats se sont rapidement manifestés : zéro accident mortel en 2025 sur la Route Blanche. Ce succès illustre qu'une coopération étroite entre institutions, spécialistes et population peut sauver des vies.

Aujourd'hui, l'ambition est de répliquer cette approche à l'échelle nationale, offrant un exemple concret de prévention efficace et collective. Cette initiative montre que la sécurité routière ne se limite pas aux règles ou aux panneaux, mais repose sur l'engagement partagé de tous les acteurs et sur des actions visibles qui sensibilisent réellement les usagers.



De gauche à droite : Michael Zeiler, Carole Morina et Stéphane Riesen à Neuchâtel lors du séminaire annuel de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers.

ACCÈS FACILE DEPUIS GENÈVE OU LAUSANNE AVEC LE TRAIN NYON-ST-CERGUE • RESTAURATION AVEC VUE LÉMAN OU MONTAGNES • ACCÈS FACILE DEPUIS GENÈVE OU LAUSANNE AVEC LE TRAIN NYON-ST-CERGUE

NOUVEAU
Parcours lumineux
du 15.12.25
au 15.01.26

SAINT-CERGUE
LA NATURE ICI, PLUS QU'UN DÉCOR, C'EST UNE RENCONTRE !

- Ski alpin sur 3 sites : Centre village*, Basse Ruche, la Trélasse
- Espace nordique de la Givrine
- Patinoire couverte du 15.11.25 au 15.03.26

Nuit de la Glisse le 30.12 **soirée cinéma**

ACCÈS FACILE **Magic Pass**
WWW.ST-CERGUE.CH

*Magic Pass à ski nocturne

LE TRAIN NYON-ST-CERGUE • RESTAURATION AVEC VUE LÉMAN OU MONTAGNES • ACCÈS FACILE DEPUIS GENÈVE OU LAUSANNE AVEC LE TRAIN NYON-ST-CERGUE



Arrivée du Père Noël

Le 24 décembre

A la patinoire



LA NUIT DE LA GLISSE TAG

LA NUIT DE LA GLISSE

30 DÉCEMBRE
SALLE DU VALLON - SAINT-CERGUE
2H DE PROGRAMME INÉDIT

FREE RIDER - SCOTTIE VICTORIA DELLORE - SKI au LÉNY - WINTER JUMP MACDONALD - SKI au LÉNY - COUTTET - CHRONICLES OF A WILD DECADE - FRODO BAGGINS - LINDBERG - AVEC JAMES CARRERA - SKI au LÉNY - RACE au LÉNY - WINTER au LÉNY

MAINTENANCE SONY



15.12.25 15.01.26

Saint Cergue s'illumine pour VOUS

PROMENADE NOCTURNE ILLUMINÉE 18H À 21H30

Déambulez le long d'un itinéraire enchanté dans les rues et parcs du cœur du village.



CAFÉS, RESTAURANTS ET BUQUETS DISPONIBLES SUR PLACE.

WWW.ST-CERGUE.CH



Fête de la Nouvelle Année

Le 31 décembre

A la buvette des sports

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le 22 janvier 2026 à 19h30

le Vallon

Apéritif à 20h15



LES CONCERTS DÉCOUVERTES
présentent

QUINTETTE ALP'PENTA BRASS

Dimanche 11 jan 26 17h

Temple de St-Cergue

Logos: St-Cergue, Fribourg, Valais, Vaud, Neuchâtel, Jura, Genève, Le Petit Gourmand

LES CONCERTS DÉCOUVERTES
présentent

TRIO Famille JEAN DUPERREX et ses FILLES

Dimanche 08 mars 26 17h

Temple de St-Cergue

Logos: St-Cergue, Fribourg, Valais, Vaud, Neuchâtel, Jura, Genève, Le Petit Gourmand

10^e édition des Rencontres Hivernales du Livre

Du 23 au 25 janvier 2026
Centre communal du Vallon
Saint-Cergue

Logos: Fribourg, Valais, Vaud, Neuchâtel, Jura, Genève, Red Hat, AlpOSS, Aprih, OPENMET

le temps d'une pose
club photo de St-Cergue

Présente

1^{er} FESTIVAL PHOTO de SAINT-CERGUE Suisse

L'eau dans tous ses états

14-15 MARS 2026

Salle du Vallon

Plus de 25 photographes
exposants dont les conférenciers

Angel Fux / Nicolas Gascard
Remi Masson / David Rouge
Patryck Vaucoulon

info@festivalphotostcergue.ch www.festivalphotostcergue.ch

Et si la commune,
C'était toi ?



Dépôt des candidatures
au plus tard le **12 janvier midi.**

Elections communales générales 2026

Pour plus d'infos, rendez-vous
sur le site de ta commune

Renouvellement de la Municipalité

À l'approche de la prochaine législature, la Municipalité de Saint-Cergue connaîtra un important renouvellement. Après plusieurs années d'engagement marquées par de nombreux projets et réalisations au service de la commune, quatre élus - Paul Ménard, Syndic, Valérie Legrand-Germanier, Vice-syndique, ainsi que Carole Morina et Laurent Mathez, Municipaux - ont annoncé qu'ils ne se représenteront pas.

En revanche, Muriel Archer Galibourg, Municipale élue en 2023, confirme sa candidature pour un nouveau mandat lors des élections communales de 2026, souhaitant poursuivre son engagement dans des domaines clés pour le développement et la qualité de vie à Saint-Cergue.

Conseil communal du 9 décembre 2025

- **Préavis no 11/2025**

Budget communal pour l'année 2026

Accepté par 28 voix pour, 5 voix contre, 7 abstentions

- **Préavis no 12/2025**

Demande de financement de CHF 325'000.- TTC destiné aux travaux de bouclage du réseau d'eau potable au chemin de la Chapelle

Accepté à l'unanimité par 40 voix pour

- **Préavis no 13/2025**

Demande de financement de CHF 294'000.- TTC pour entreprendre la réfection du temple protestant

Accepté par 38 voix pour, 2 abstentions



Administration communale

Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 St-Cergue

022 360 11 46

commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Saint-Cergue Actu

Rédaction : Municipalité

Imprimerie : Cavin - Baudat,
1341 L'Orient

Photos : Libres de droits

Distribution : Tous ménages